

COMMUNE DE BAZOUGES LA PEROUSE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation
02/03/2023

Date d'affichage
09/03/2023

Nombre de conseillers
En exercice : 19
Présents : 16
Votants : 18

L'an deux mil dix vingt trois

*Le 08 mars à 20 Heures, le **Conseil Municipal** légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de monsieur Pascal HERVÉ (Maire)*

ETAIENT PRESENTS :

HERVÉ Pascal, BONDIGUEL Nathalie, ISAMBARD Albert, GUIBLIN Aline, LE GONIDEC Guy, LANDAIS Fabienne, GORON Rémy, BRIAND Henri, LEGOUT Séverine, JALLU Yann, ALEXANDRE Pierre, SAINT MLEUX Xavier, JOUAUX Laëtitia, DURET François, DURAND Marie-Claude, BERTAUX Delphine

Formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS Excusés : ROCHELLE Stéphane, BOULET Peggy,

ABSENTS : LAUNAY Chantal

POUVOIR : ROCHELLE Stéphane donne pouvoir à Pascal HERVÉ, BOULET Peggy donne pouvoir à Albert ISAMBARD

Mme Marie-Claude DURAND a été élue secrétaire de séance.

N°12-03-2023 Approbation des comptes de gestion 2022 du budget principal, du budget assainissement, du budget lotissement Croix Potier 2, budget Lotissement Le Grand Verger, Zone Artisanale et budget Espace TUFFIN

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budgets primitifs du budget principal, du budget assainissement, du budget lotissement Croix Potier 2, du budget lotissement Le Grand Verger, Zone Artisanale et budget Espace TUFFIN de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs et les créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2022 du budget principal, du budget assainissement, du budget lotissement Croix Potier 2, du budget lotissement Le Grand Verger, Zone Artisanale et du budget Espace TUFFIN.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations sont régulières,

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
2. Statuant sur l'exécution du budget principal, du budget assainissement, du budget lotissement Croix Potier 2, du budget lotissement Le Grand Verger, Zone Artisanale et budget Espace TUFFIN de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes.
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

Déclare que le compte de gestion du budget principal, du budget assainissement, du budget lotissement Croix Potier 2, du budget lotissement Le Grand Verger, Zone Artisanale et du budget Espace TUFFIN dressés pour l'exercice 2022 par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Autorise monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire

La Secrétaire de Séance
Marie-Claude DURAND



Le Maire
Pascal HERVÉ

